

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence d'Hervé MICHET de la BAUME, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 14	Date de convocation	: 2 juillet 2019
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 11	Publication	: 11 juillet 2019

Etaient présents : Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Corinne TOULME, Patrick MONTAGNER-ZANIN, Bernard GIARD, Thomas PERRARD, Pierrick THOMAS, Stéphane CLEMENT et Laurence NUNNEY..

Absente excusée ayant remis pouvoir : Michèle BARDOUX ayant remis pouvoir à Thomas PERRARD.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Yann COCHENNEC.

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir : Grégory STEPHANT et Anne-Noëlle GALLENE.

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. REFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

La présente délibération est proposée dans le cadre de la réfection du clocher de l'église.

Une première délibération (n°9 du 27 février 2019) a été prise dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux).

La commune peut prétendre également à une subvention auprès du service de la Culture et du Patrimoine de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Le montant initial des travaux a été majoré par la location et la mise en place d'un échafaudage, du démontage et montage du paratonnerre, éléments ne figurant pas sur le devis du couvreur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux travaux de réfection du clocher de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et à monter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

	HT	Taux	TTC
Coût du projet			
Travaux de réfection du clocher de l'église	34 750.00		38 225.00
Location et Mise en place d'un échafaudage	14 100.00		16 920.00
Dépose et pose du feuillard paratonnerre	1 550.80		1 860.96
Total	50 400.80		57 005.96
Financement prévisionnel du projet			
Subvention DETR demandée	34 750.00	27 %	9 382.50
Subvention Conseil Départemental du Morbihan	50 400.80	25 %	12 600.20
Autofinancement			35 023.26
Total			57 005.96

2. AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA BATTERIE DU VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer le nouveau contrat de location de batterie pour le véhicule Kangoo Electrique d'une durée de 24 mois au prix de 54 € HT par mois.

En effet, le premier contrat, d'un coût de 75.63 € HT par mois, était basé sur un kilométrage parcouru de plus de 10000 kilomètres par an alors que nous avons réalisé depuis le 19 juin 2017 que 9438 kilomètres.

De ce fait, il a été jugé bon de revoir ce coût de location.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat de location qui annule et remplace le contrat initial concernant la batterie de ce véhicule.

3. INSTAURATION D'UN TARIF SEJOUR SAISONNIER AU CAMPING DE PORT-ANDRO

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir mettre en place un tarif séjour pour les saisonniers séjournant au camping de Port-Andro et travaillant sur le territoire communal.

Le coût d'un séjour pour une personne s'élève à 9.30 euros par jour (1 emplacement – 1 personne – 1 véhicule). Le montant du séjour du 1^{er} juillet au 31 août 2019 serait donc de 576.60 euros.

Monsieur le Maire expose que les saisonniers sont souvent de jeunes étudiants avec des petits moyens, un geste de la part de la collectivité serait le bienvenu. Il propose un tarif réduit de 50 % sur présentation du contrat de travail signé dans une entreprise de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place ce tarif préférentiel.

4. PARTICIPATION AU PRIX DES INCORRUPTIBLES 2019-2020

Cette année scolaire, l'école participe une nouvelle fois à l'opération « Prix des Incorruptibles » : des livres destinés à des enfants allant de la maternelle au CM2, ont fait l'objet d'une sélection nationale, et sont mis à disposition afin qu'ils puissent effectuer un classement. En fait, les enfants se constituent en jury. A noter que ces livres sont ensuite conservés à l'école.

La commune règle la facture d'achat des livres ainsi que l'adhésion au 31^e prix des Incorruptibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais inhérents au Prix des Incorruptibles.

5. DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A L'ETAT – ZONES DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS

Les sites de mouillages retenus pour Locmaria, sont les suivants :

- Grands-Sables,
- Samzun,
- Port-Andro,
- Port-Maria/Port-Blanc,
- Pouldon.

La commune de Locmaria sollicite les services de l'État pour bénéficier du titre d'occupation pour les Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP.

Au terme de la procédure administrative définie par les articles précédemment cités, la commune conformément aux préconisations définies par l'étude d'impact, assurera la gestion de l'ensemble des secteurs de mouillages situés sur son littoral soit : Grands-Sables / Samzun / Port-Andro / Port Maria – Port Blanc / Pouldon.

Considérant les surcoûts insulaires et les coûts imposés par les adaptations techniques liés à la fragilité des milieux naturels en Aire Marine Protégée, l'étude de préfiguration a démontré qu'une gestion financière saine pour la commune nécessite l'obtention d'un abattement sur la redevance forfaitaire normale versée par la commune à l'État.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à solliciter les services de l'État pour la demande de création d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral, dont la gestion effective sera conditionnée par l'obtention d'un abattement sur la redevance perçue par l'État.

6. INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n°10

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 1 du 19 juillet 2018,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

144. <u>Décision du 13.05.2019</u> Feu d'artifices du 13 juillet 2019	HTP	Montant : 8 500.00 euros TTC
145. <u>Décision du 13.05.2019</u> Sonorisation et éclairage Fête du 13 juillet 2019 Eclairage côté public Fête du 13 juillet 2019 Location scène mobile Fête du 13 juillet 2019	SONOLOC	Montant : 2 789.04 euros TTC Montant : 648.00 euros TTC Montant : 1 860.00 euros TTC Total : 5 297.04 euros TTC
146. <u>Décision du 13.05.2019</u> 2 secouristes	Bretagne Sauvetage Secourisme	Montant : 400.00 euros TTC
147. <u>Décision du 13.05.2019</u> Concert du 13 juillet « Duo Bill et Michel »	LA MOUCHE PRODUCTION	Montant : 800.00 euros TTC
148. <u>Décision du 13.05.2019</u> Surveillance fête communale du 13 juillet 2019	AMISS SECURITE PRIVEE	Montant : 589.30 euros TTC
149. <u>Décision du 13.05.2019</u> Location Toilettes sèches fête communale du 13 juillet 2019	Association BELILO	Montant : 250.00 euros TTC
150. <u>Décision du 21.06.2019</u> Traversée de route à Tibain (buse)	SERVIBAT	Montant : 768.00 euros TTC
151. <u>Décision du 27.06.2019</u> 100 cendriers de poche	AIP	Montant : 85.20 euros TTC
152. <u>Décision du 02.07.2019</u> Rebouchage des trous chemins cyclables	SERVIBAT	Montant : 8 628.00 euros TTC
153. <u>Décision du 03.07.2019</u> Fourniture et pose d'une armoire de commande pour tourelle d'extraction-cuisine Salle de Lannivrec	TRISTAN CARLIER CHAUFFAGE	Montant : 2 685.82 euros TTC
154. <u>Décision du 08.07.2019</u> Marquage au sol sur toute la commune	SARL ARMEN SIGNALISATION	Montant : 10 813.32 euros TTC
155. <u>Décision du 09.07.2019</u> Un ordinateur + écran + licence Port Andro	INMAC WSTORE	Montant : 1 063.44 euros TTC
156. <u>Décision du 09.07.2019</u> Réinstallation logiciel E Season Port Andro	SEQUOIASOFT	Montant : 108.00 euros TTC
157. <u>Décision du 09.07.2019</u> Rampe valise pliable alu antidérapante 91 cm	BREIZH ACCESS SOLUTION	Montant : 411.13 euros TTC
158. <u>Décision du 09.07.2019</u> Rampe amovible fibre de verre et carbone personnalisable + sonnette	BREIZH ACCESS SOLUTION	Montant : 1 773.80 euros TTC
159. <u>Décision du 09.07.2019</u> Fourniture d'un cylindre + 5 clés Salle Lannivrec	SERVIBAT	Montant : 96.85 euros TTC
160. <u>Décision du 10.07.2019</u> 100 Sacs de jute biodégradables	TY COIN VERT	Montant : 474.00 euros TTC

7. INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE DE DELIVRANCE ET DE REPRIS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE - Information n° 4

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2 du 19 juillet 2018,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :

1. Décision du 24.06.2019

Concession n° 465 – Emplacement n° 1029 – Durée 30 ans – Nouvelle concession

Montant : 150.00 euros TTC

DIVERS

- Enquête Publique relative au Plan Local d'Urbanisme, au zonage d'assainissement des eaux pluviales et au zonage d'assainissement des eaux usées de la commune : elle se déroulera du mardi 23 juillet 2019 à 10 heures au samedi 7 septembre 2019 inclus à 17 heures.

Les permanences des commissaires enquêteurs se dérouleront à la salle du conseil municipal aux dates suivantes :

- Mercredi 24 juillet 2019	:	de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 31 juillet 2019	:	de 10 h 00 à 13 h 00
- Mardi 6 août 2019	:	de 10 h 00 à 13 h 00
- Mercredi 14 août 2019	:	de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 22 août 2019	:	de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 30 août 2019	:	de 10 h 00 à 13 h 00
- Samedi 7 septembre 2019	:	de 14 h 00 à 17 h 00

- Le nouveau site internet de la commune est en fonction. Vous pouvez le consulter sur www.locmaria-belle-ile.fr
- Fête communale du 13 juillet 2019 aux Grands-Sables :



- Sardinade-retour de plage – Concert - Bal Populaire le 25 juillet 2019 à partir de 18 heures, Place des Tilleuls, organisée par l'Amicale Laique de Locmaria
- Concert sous chapiteau « Island Station » les 26 et 27 juillet 2019 au Grand-Cosquet
- Repas crêpes – Concert – Bal Populaire le 1^{er} août 2019 à partir de 19 heures, Place des Tilleuls, organisé par Locmaria Animations
- Festival Lyrique – Concert à l'Eglise de Locmaria – le 14 août 2019 de 20 h 30 à 22 h 30

La séance est levée à 19 heures 50.